

Les nouvelles conventions collectives des ouvriers du bâtiment

Deux nouvelles conventions collectives s'appliquent à partir du 1^{er} juillet 2018



Programme :

- 17h45 : Accueil des participants
- 18h00 : Le dialogue social en Nouvelle Aquitaine : convergence des salaires minimaux, accords du 29 mars 2018 – intervention de Patricia REMENIERAS, négociatrice paritaire représentant la CAPEB Haute-Vienne,
- 18h15 : Rôle et objectifs de la CAPEB dans la négociation des conventions collectives intervention d'Alain RAVANNE, Président de la CAPEB Haute-Vienne
- 18h30 : Quels changements concrets pour mon entreprise ?
 - Dénonciation de la convention collective régionale du limousin et avenants de spécificité – intervention de Benjamin CHIMOL secrétaire général de la CAPEB Haute-Vienne
 - Les changements dans les conventions collectives nationales – avec un focus notamment sur les primes de trajet - Céline Geneste, juriste.
- 19h45 : la déduction forfaitaire spécifique : un risque de généralisation des redressements ? intervention de Benjamin CHIMOL
- 20h00 : collation offerte par la CAPEB Haute-Vienne

Jeudi 28 juin 2018 à 17h45

Lieu : Ester Technopole à Limoges

INSCRIVEZ-VOUS !

Inscription AVANT le 22 juin 2018 par :

Téléphone : 05 55 77 92 00 / fax : 05 55 10 92 38 / mail : secretariat@capeb87.fr

Participera

Ne participera pas

Structure :

Nom / Prénom :

Nombre de personnes présentes :